

**DEMANDE D'AUTORISATION
DES
INVESTISSEMENTS 2004**

- 1 Les investissements 2004 s'inscrivent en continuité avec les investissements
2 2003 autorisés par la Régie dans sa décision D-2003-77.

3

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS RÉGLEMENTÉS 2004 (EN M\$)

Catégorie (M\$)	Investissements déjà autorisés	Projets majeurs > 10 M\$	À autoriser			Grand Total 2004
			Autres investissements < 10 M\$			
			Réseau intégré	Réseaux autonomes	Total	
Maintien et amélioration de la qualité	17,2	56,4	308,7	12,9	321,6	395,2
Maintien des actifs	2,2	0,0	229,8	12,9	242,8	245,0
Réseau de distribution	0,0	0,0	131,0	1,7	132,7	132,7
Centrale de production	0,0	0,0	0,0	8,5	8,5	8,5
Réseau de transport	0,0	0,0	0,0	1,3	1,3	1,3
Mesurage et relèvement	2,2	0,0	22,5	0,0	22,5	24,7
Bâtiments administratifs	0,0	0,0	15,7	0,0	15,7	15,7
Matériel roulant	0,0	0,0	31,3	0,9	32,2	32,2
Autres - Soutien	0,0	0,0	29,3	0,5	29,8	29,8
Amélioration de la qualité	15,0	56,4	78,8	0,0	78,8	150,2
Croissance de la demande	0,0	0,0	199,5	15,8	215,3	215,3
Respect des exigences	25,0	0,0	47,3	0,6	47,9	72,9
Total	42,2	56,4	555,5	29,3	584,8	683,4

4

5

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS RÉGLEMENTÉS 2003 (EN M\$)

Catégorie (M\$)	Investissements déjà autorisés	Projets majeurs > 10 M\$	À autoriser			Grand Total
			Autres investissements < 10 M\$			
			Réseau intégré	Réseaux autonomes	Total	
Maintien et amélioration de la qualité	21,5	65,3	305,7	12,4	318,1	404,9
Maintien des actifs	3,4	2,0	254,3	12,4	266,7	272,1
Réseau de distribution	0,0	0,0	146,1	1,9	148,0	148,0
Centrale de production	0,0	2,0	0,0	9,1	9,1	11,1
Réseau de transport	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,5
Mesurage et relèvement	3,4	0,0	34,9	0,0	34,9	38,3
Bâtiments administratifs	0,0	0,0	16,3	0,0	16,3	16,3
Matériel roulant	0,0	0,0	30,8	0,8	31,6	31,6
Autres - Soutien	0,0	0,0	26,3	0,1	26,3	26,3
Amélioration de la qualité	18,1	63,3	51,4	0,0	51,4	132,8
Croissance de la demande	0,0	0,0	133,1	4,7	137,8	137,8
Respect des exigences	27,1	0,0	42,7	0,6	43,3	70,4
Total	48,6	65,3	481,5	17,7	499,2	613,1

1

2

3 Maintien des actifs et amélioration de la qualité

4 Les budgets prévus dans cette catégorie s'élèvent à 321,6 M\$, soit un niveau
5 légèrement supérieur au 318,1 M\$ autorisés pour 2003. Les dépenses prévues
6 en 2004 s'inscrivent dans la poursuite des objectifs de 2003 à savoir:

- 7
- Assurer la pérennité des actifs du Distributeur;
 - 8
 - Réhabiliter par séquences, certains équipements du réseau pour
9 atteindre un niveau de performance normale;
 - 10
 - Maintenir et améliorer le niveau de la qualité du service offert à la
11 clientèle.

12 Les sommes prévues en pérennité sont de 242,8 M\$ en baisse de 23,9 M\$ par
13 rapport à 2003. Quant à la croissance de 27,4 M\$ des efforts consentis en

1 amélioration de la qualité, elle s'explique principalement par la poursuite des
2 programmes de renforcement et d'automatisation du réseau.

3

4 **Croissance de la demande**

5 Les besoins prévus en croissance de la demande découlent d'une
6 consommation accrue de la clientèle existante et de celle à venir suite à l'arrivée
7 de nouveaux clients. La prévision est établie sur la base d'un scénario de
8 croissance de nouveaux abonnements domestiques et agricoles émis au
9 printemps dernier.

10

11 En 2004, le budget global associé à cette catégorie s'établit à 215,3 M\$, une
12 augmentation de 77,5 M\$ sur le budget 2003. Les sommes prévues pour
13 l'alimentation de nouveaux clients sont en hausse de 51 M\$ par rapport à 2003,
14 en lien avec l'arrivée prévue de 38 700 nouveaux ménages comparativement
15 aux 24 400 pris en compte dans l'établissement du budget 2003. Les 26,5 M\$
16 additionnels ont trait aux modifications et ajouts d'équipement pour satisfaire la
17 croissance de la demande de la clientèle existante.

18

19 **Respect des exigences**

20 Les sommes allouées à cette catégorie concernent essentiellement des
21 demandes des tiers, notamment des déplacements et enlèvements de poteaux
22 lors de réaménagements de voies publiques et des travaux découlant
23 d'ententes contractuelles sur l'usage en commun de poteaux avec les
24 entreprises de télécommunications et sur l'éclairage public. L'enveloppe prévue
25 pour 2004 s'élève à 47,9 M\$, soit à un niveau comparable à celui de 2003.

26

1 **Investissements ne générant pas de revenus additionnels**

2 Les investissements 2004 en maintien, amélioration et respect des exigences
3 atteignent 468 M\$, un niveau comparable au 475 M\$ prévus en 2003. En
4 excluant les sommes consentis au projet Système d'Information Clientèle (SIC),
5 ces enveloppes se rapprochent du niveau de la charge annuelle
6 d'amortissement, ce qui témoigne des efforts déployés par le Distributeur pour
7 minimiser l'impact tarifaire de ses investissements.

8

9 **Synthèse des investissements réglementés sur la période 1998-2004**

10 Le tableau suivant présente l'évolution des investissements réglementés sur la
11 période 1998 – 2004.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS RÉGLEMENTÉS 1998-2004

Catégorie d'investissement	1998	1999	2000	2001	2002	2 003	2 004
Ne générant pas de revenus additionnels	393,7	180,6	236,7	307,7	345,4	475,3	468,1
Maintien des actifs	355,2	130,5	157,0	190,9	206,3	272,3	244,9
Amélioration de la qualité	26,0	16,1	45,3	70,4	100,8	132,7	150,3
Respect des exigences	12,5	34,0	34,4	46,4	38,3	70,3	72,9
Général des revenus additionnels	164,7	162,0	159,1	167,3	175,6	137,7	215,3
Croissance de la demande	164,7	162,0	159,1	167,3	175,6	137,7	215,3
Total	558,4	342,6	395,8	475,0	521,0	613,0	683,4

12

13

1 En fonction de ce qui précède, le Distributeur considère que le niveau des
2 investissements 2004 est raisonnable et justifié et qu'ils s'inscrivent en
3 continuité avec ses stratégies d'investissements antérieures et ses objectifs
4 d'amélioration continue.

5

6 Ces investissements permettront au Distributeur de réaliser ses activités
7 courantes au bénéfice de la clientèle qu'il doit desservir. Ils lui permettront
8 également de maintenir et d'améliorer son offre de service, d'assurer la
9 pérennité de ses actifs et le renforcement de son réseau de distribution et
10 finalement de soutenir la croissance de la demande.